

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. L'entrée au camping Crin Blanc implique l'acceptation intégrale du règlement intérieur et des conditions générales.
2. Le contrat est nominatif et ne pourra être cédé.
3. La réservation ne devient effective qu'après confirmation du Camping (sous réserve des places disponibles), suite à la réception de votre acompte de 25% du séjour, des frais de réservations et du contrat signé par vos soins.
4. Tout versement non accompagné du contrat de réservation ou vice versa, ne saurait assurer cette réservation.
5. Le solde de votre séjour devra être réglé un mois avant votre arrivée, faute de quoi la réservation sera annulée et les sommes conservées par le camping. Toute réservation survenant moins d'un mois avant la date d'arrivée, entraîne le paiement intégral qui doit être effectué au moment de la réservation au camping Crin Blanc (CB/mandat cash uniquement).
6. Tout locative ou emplacement devra être occupé avant 20h00. En cas d'absence d'un message écrit ou téléphonique de votre part précisant que vous avez du différer la date ou l'heure de votre arrivée, le locatif ou l'emplacement devient disponible dans les 24 heures et tout versement reste acquis au camping.
7. Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive ou départ anticipé) de votre fait, ne pourra donner lieu à un remboursement par la direction de camping.
8. ANNULATION de votre fait: En cas d'annulation effectuée plus de 60 jours avant la date prévue d'arrivée, les sommes versées (soit 25% d'arrhes plus les frais de réservation) ne seront pas remboursées. En cas d'annulation faite moins de 60 jours avant la date prévue d'arrivée, aucun remboursement ne sera accordé. Toute annulation doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si le client a réglé par chèque vacances, une indemnité de 5% du montant payé sera retenue pour compenser les frais bancaires liés à ce type de paiement que ce soit pour une annulation ou pour modifier son mode de règlement. Le rendu monnaie n'étant pas obligatoire sur les chèques vacances, aucun remboursement ne sera fait en cas de trop perçu. Toute exclusion pour non respect du règlement intérieur ne donnera pas lieu à un remboursement.
9. LOCATION D'UN LOCATIF: Les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs avant 10h00 (avant votre départ, prenez rendez-vous à l'accueil pour l'examen de votre locatif. Les sols doivent être secs et le réfrigérateur décongelé. Les frais éventuels de remise en état, le matériel manquant ou détérioré, seront retenus sur votre caution.) De plus, si vous ne désirez pas effectuer le nettoyage de fin de séjour ou si le locatif n'est pas laissé en parfait état de propreté, y compris la vaisselle, un forfait de 60 euros sera retenu sur votre caution. IMPORTANT: les draps et le linge de maison ne sont pas fournis. Les toiles de tente ne sont pas acceptées sur les emplacements des mobil homes.
10. LOCATION D'UN EMPLACEMENT: Les arrivées se font à partir de 14h00 et les départs avant 12h00.
11. ARRIVEE: À votre arrivée vous devez vous présenter à l'accueil muni de votre confirmation de réservation, déposer une caution de 260 euros sous forme d'une empreinte CB (200 euros pour le locatif et 60 euros pour la carte d'accès et le forfait ménage) à la remise des clés de votre locatif. Celles-ci vous seront restituées après l'état des lieux le jour de votre départ. La perte ou la détérioration de la carte d'accès vous sera facturée 10 euros.
12. La piscine est strictement réservée aux campeurs munis du bracelet d'identification du camping. Le port du Slip de bain est obligatoire. Les bermudas, caleçons et shorts de bain sont strictement interdits.
13. Les chiens de moins de 30 kg, tenus en laisse, sont acceptés moyennant une redevance payable lors de la réservation. Un seul animal de petite taille est toléré par locatif. Le carnet de vaccination devra être présenté pour enregistrement, le jour de votre arrivée.
14. Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping (affiche à l'accueil ou disponible sur simple demande), sous peine d'expulsion. Le Tribunal d'Arles est seul compétent en cas de litige.
15. Le Camping Crin Blanc ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.
16. Les dates d'ouverture du camping et des locatifs sont du 30/03/2018 au 30/09/2018.